



Implantation de la maison

Par **cyrildu33**, le **03/10/2016** à **07:32**

Bonjour,rrnrnNous faisons construire une maison par un construction.rrnrnNous nous sommes aperçu (moi et le constructeur) il y a quelques jours que la maison n'était pas bien implanter. Pour être plus précis c'est une maison en "delta" et il y a un coté de la maison qui est un peu trop fermé, nous perdons 8cm.rrnrnEst ce que je peux espérer un dédommagement de la part de mon constructeur? rnrnCar vu que c'est une maison hors d'eau hors d'air (je m'occupe de tout l'intérieur) le constructeur me propose simplement de faire venir un plaquiste sur une après midi pour me montrer comment "tricher" sur les cloisons pour que le défaut ne se voye plusrrnrnMerci d'avance de vos réponses.